

## Au programme de la concertation

### ATELIER 1



**Lundi 4 juillet à 19h00**  
Espace socio-culturel de Charantonnay  
(226 Avenue du Bourg \_  
38790 CHARANTONNAY)

*Partage du diagnostic  
Recueil des attentes  
et craintes*

### ATELIER 2



Date et heure à définir

*Exploration  
des scénarios  
d'aménagement*

### PLENIERE



Date et heure à définir

*Restitution  
du projet  
final validé*

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre du Contrat de rivière des 4 Vallées. Un programme d'actions multithématiques visant à préserver la ressource en eau et les milieux naturels liés, piloté par le SIRRA.

Ce projet est sous la maîtrise d'ouvrage du SIRRA dans le cadre de sa compétence GEMAPI.



366, rue Stéphane Hessel  
ZAC des Basses Echarrières  
38 440 Saint-Jean-de-Bournay  
04 74 59 73 08  
contact@sirra.fr  
[www.sirra.fr](http://www.sirra.fr)

Il bénéficie du soutien financier de ses partenaires.



Notions et règles de participation pour la co-construction du projet

## ICI, ON SE MOBILISE POUR RESTAURER LES FONCTIONNALITES DE LA RIVIERE

Venez co-construire le projet de restauration du Charavoux à Charantonnay et participer à l'amélioration de ce milieu.



L'étude concerne un linéaire d'environ 1,1 km situé sur la commune de Charantonnay entre le « Moulin d'en Haut » et la route de la « Maison Piolat ».

## PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

- Un tracé historiquement rectifié concourant à un effet de banalisation des écoulements et de dégradation des habitats aquatiques.
- La présence de nombreux ouvrages (ponts, buses, etc.) créant des chutes d'eau infranchissables ou difficilement franchissables par la faune piscicole
- Une ripisylve (boisements de berge) clairsemée, voir absente sur certains tronçons, avec localement des berges déstructurées lié au piétinement du bétail.
- La présence de merlons de curage sur une partie de son linéaire.

## PARTICIPEZ À LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET DE RESTAURATION DE L'AMBALON



### Le PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

**Un projet piloté par le SIRRA**  
Le Syndicat isérois des rivières Rhône aval exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) portée par les intercommunalités sur les bassins versants des affluents de rive gauche du Rhône dans le département de l'Isère.  
[WWW.SIRRA.FR](http://WWW.SIRRA.FR)

## Le PHASAGE

Phase avant-projet (AVP)

Phase projet (PRO)

Instruction réglementaire et contractualisation foncière

Phase travaux

Etape à laquelle s'intègre le processus participatif.

A partir de l'esquisse projetée, il s'agit de faire naître un projet répondant au mieux aux attentes de toutes les parties prenantes, tout en se conformant aux contraintes financières du maître d'ouvrage.

Les étapes suivantes seront amorcées si l'AVP est validé.

## POURQUOI UNE CONCERTATION ?

Des réunions de concertation sont organisées dans le but de co-construire l'avant-projet avec l'ensemble des acteurs concernés (institutionnels et riverains). Ces réunions vont permettre de recueillir votre vision du projet, vos attentes et vos craintes vis à vis des aménagements. Les ateliers proposés permettront d'aboutir à l'établissement d'un scénario qui fera le plus consensus.

**PRÉSENTER LE PROJET** de restauration environnemental

Enrichir le projet grâce à **L'INTELLIGENCE COLLECTIVE** des habitants et acteurs concernés

Recueillir **LES CRAINTES ET LES ATTENTES** sur les aménagements

**RÉPONDRE AUX QUESTIONS** et interrogations

### Un esprit d'écoute, de bienveillance et d'égalité

**DANS LE TRAITEMENT DES AVIS.** Chaque participant peut faire entendre sa voix, quel que soit son rapport au projet. L'ensemble des contributions recueillies sont consignées dans le bilan.

**Le maître d'ouvrage reste DÉCISIONNAIRE** sur l'intégration ou non des contributions au projet : il s'engage à revenir vers les participants pour présenter le bilan et expliquer ses décisions.

## Les règles de la CONCERTATION

## Les étapes de la CONCERTATION

**CONCERTATION** des différentes parties prenantes au projet

**ÉTUDE DU BILAN** de la concertation par le maître d'ouvrage

**RESTITUTION** du bilan et réponse du maître d'ouvrage